



CONTRAT DE GARDE – COSMO CHATS

Engagements du souscripteur

Le souscripteur s'engage à :

- Définir précisément les besoins et impératifs liés à son animal pendant la période de garde (habitudes, comportement, soins particuliers, etc.).
- Fournir l'ensemble du matériel nécessaire à la garde dans des quantités suffisantes : nourriture, litière, médicaments, produits de soin, caisse de transport, carnet de santé vétérinaire
- S'assurer que l'animal bénéficie d'un suivi vétérinaire en cas de problème de santé connu, suspecté ou survenu durant la garde.
- Administrer un traitement antiparasitaire (puces, tiques) avant le début de la garde.
- Préciser, en cas de rendez-vous vétérinaire durant la garde, le plafond des frais à ne pas dépasser : **[à compléter par le souscripteur]**
- Indiquer clairement si l'animal est autorisé ou non à sortir à l'extérieur : **[oui/non]**.

Conditions financières

- Un acompte de 50 % du montant total de la garde est dû à la signature du contrat. Le solde devra être réglé au plus tard à la fin de la prestation, avant la restitution des clés.
- Les clients réguliers peuvent s'acquitter de la totalité du montant soit en début, soit à la fin de la garde.
- En cas d'annulation :
 - Jusqu'à 20 jours avant le début de la garde : 50 % du montant total de la facture restent dus à Cosmo Chats.
 - Moins de 10 jours avant le début de la garde : l'intégralité de la prestation réservée est due.
- Les frais vétérinaires éventuellement engagés pendant la garde sont à la charge exclusive du souscripteur après validation conjointe des deux parties.
- Tout achat nécessaire (aliment, médicament, litière...) sera également facturé au souscripteur après validation conjointe.

Responsabilités à la charge du souscripteur

- En cas d'accès extérieur autorisé : toute fugue, blessure ou décès ne saurait engager la responsabilité de Clémence Gibiat, Cosmo Chats.

- En cas de décès de l'animal durant la garde à domicile, une autopsie vétérinaire pourra être requise si le souscripteur souhaite établir les causes du décès et/ou les responsabilités.
- Si le domicile présente un danger pour l'animal (objets dangereux, risques de fuite, produits toxiques, plantes toxiques etc.), et que ces éléments sont accessibles durant la garde, Clémence Gibiat, Cosmo Chats, ne pourra être tenue responsable des conséquences.

Responsabilités de Cosmo Chats

- Cosmo Chats s'engage à respecter les consignes du souscripteur dans la mesure où celles-ci sont compatibles avec le bien-être physique et émotionnel de l'animal.
- Le respect de la vie privée, de la confidentialité des échanges, ainsi que le respect du domicile du souscripteur sont garantis, conformément aux obligations légales.
- En cas d'impossibilité exceptionnelle pour Clémence Gibiat d'assurer la garde, un tiers de confiance prendra le relais, dont les coordonnées seront précisées ici :

Nom : [à compléter]

Prénom : [à compléter]

Téléphone : [à compléter].

Durée et validité du contrat

Il est entendu que toute nouvelle prestation, même sans signature d'un nouveau contrat, sera régie par les présentes conditions. sauf résiliation écrite par l'une ou l'autre avec un préavis d'un mois. En cas de manquement grave aux engagements du contrat, celui-ci pourra être résilié immédiatement.

Fait à :

Le :

Signatures précédées de la mention "Bon pour accord" :

Le client : _____

Clémence Gibiat - Cosmo Chats : _____

Tél : 06 52 18 69 43 - E-mail : cosmochats@gmail.com - Adresse : 30 Allée Du Sauze, 69160, Tassin La Demi-Lune
Informations légales

◇ SIRET : 813 154 416 00016 - Registre du commerce et des sociétés de Lyon

Certifications et assurances :

◇ ACACED : CC-AD-408, relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques.

◇ Assurance professionnelle : MAIF